

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01816  
Numéro SIREN : 789 058 534  
Nom ou dénomination : 2 MN MENUISERIE

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011377



628042

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2018/011377**  
n° de gestion : **2012B01816**  
n° SIREN : **789 058 534 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 09/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

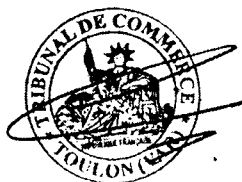
2 MN MENUISERIE - Société à responsabilité limitée  
Quartier Gavarry 561 Le Chemin Long 83260 la Crau -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2016**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



628042

Désignation de l'entreprise S.A.R.L 2 MN MENUISERIE (C'CONFORT83) Néant  \*

Adresse de l'entreprise 561 LE CHEMIN LONG 83260 LA CRAU

Numéro SIRET \* 7 8 9 0 5 8 5 3 4 0 0 0 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016	900	737	
	Immobilisations corporelles *	028	030	15 534	5 364	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	7 200	800	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>23 634</b>	<b>6 901</b>	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	7 445	21 674	
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	93 948	39 235
		Autres * (3)	072	074	16 192	13 249
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	39 563	16 505	
	Charges constatées d'avance *	092	094		833	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>157 147</b>	<b>91 496</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>180 781</b>	<b>98 397</b>

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
<b>PASSIF</b>						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	10 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		1 000	1 000	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Report à nouveau	134		33 426	16 845	
	Résultat de l'exercice	136		36 657	16 580	
	Provisions réglementées	140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>81 083</b>	<b>44 426</b>
		<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		4 365		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		49 136	42 483	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	172	2 306	11 489	
	Produits constatés d'avance	174		14 085		
		<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>89 437</b>	<b>53 972</b>
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>170 520</b>	<b>98 397</b>	

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	2 371
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 453
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	800

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302, septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>S.A.R.L. 2 MN MENUISERIE (C'CONFORT83)</u>						Néant		*
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6						Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 5		*
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises * <span style="float: right;">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	209						210		
	Production vendue { biens services * }	215						214		
		217						218	487 394	399 771
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	(19 775)	1 111
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitation reçues							226	5 647	7 836
	Autres produits							230	5	81
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>								232	473 271
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	214 780	182 325
	Variation de stock (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	40 886	50 218
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240	(5 546)	1 151
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242	64 523	65 759
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		1 380				244	5 234	5 158
	Rémunérations du personnel *							250	80 482	55 674
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	33 803	26 897
	Dotations aux amortissements *							254	3 180	2 618
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259						262	4	0
		260								
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>								264	437 346	389 799
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>								270	35 925	19 000
<b>PRODUITS ET CHARGES DIVERS</b>	Produits financiers (III)							280		
	Produits exceptionnels (IV)							290	3 720	760
	Charges financières (V)							294	77	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347						300	1 841	3 042
		348								
	Impôts sur les bénéfices * (VII)							306	1 070	138
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>								310	36 657
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	36 657	314
<b>Réintégrations</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318		
	Provisions non déductibles *							322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	6 420	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	2 498	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				( Part de loyers dispensés de réintégration )	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	<b>Déductions</b>	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. terdecies)	127	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		990
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655						350
										5 350
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								352	40 225	354
<b>Déficits</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :									360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								370	40 225	372

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L 2 MN MENUISERIE (C'CONFORT83)</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	900	412		414		416	900	900		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 200	442	3 253	444		446	6 452	6 452		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	7 500	462		464		466	7 500	7 500		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 582	472		474		476	1 582	1 582		
	Immobilisations financières	480	800	482	7 200	484	800	486	7 200	7 200		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>13 982</b>	<b>492</b>	<b>10 453</b>	<b>494</b>	<b>800</b>	<b>496</b>	<b>23 634</b>	<b>23 634</b>		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	163	502	737	504		506	900			
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 866	532	959	534		536	2 825			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550	4 454	552	1 167	554		556	5 621			
	Autres immobilisations corporelles	560	598	562	317	564		566	915			
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>7 081</b>	<b>572</b>	<b>3 180</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>10 261</b>			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	CAUTION MAGASIN											
	6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧				
1	800		800	800								
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>800</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>800</b>	<b>584</b>	<b>800</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)									591			
<b>TOTAL</b>									<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.  
 (1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L 2 MN MENUISERIE (C'CONFORT83)

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616	
		Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L. 13113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	9 949
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	46 434
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	58 869
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :  
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L 2 MN MENUISERIE (C'CONFORT83) Néant  \*

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	487 394
Production stockée	111	(19 775)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	5 647
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	5
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	473 271

**II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)**

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	214 780
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	40 886
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	(5 546)
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	53 245
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	4
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	303 369

**III - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	169 902
---	-----	---------

**IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	169 902
---	-----	---------

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	487 394	
Période de référence du 024 01/01/2016 au 160 31/12/2016			
Date de cessation	186		

**V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs**

Effectifs moyens du personnel * :	376	4
dont apprentis	657	1
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	4

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant [X] \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 7 8 9 0 5 8 5 3 4 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.R.L 2 MN MENUISERIE (C'CONFORT83)

ADRESSE (voie) 561 LE CHEMIN LONG QUARTIER GAVARRY

CODE POSTAL 83260 VILLE LA CRAU

Table with 2 columns: NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE, 905

Multiple rows of form fields for filiales, including Forme juridique, N° SIREN, Adresse, and % de détention.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

**2 MN MENUISERIE**  
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros  
Siège social : 561 le chemin long  
83260 LA CRAU

**789 058 534 RCS TOULON**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 23 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt-trois juin,

A 18 heures 30,

Les associés de **2 MN MENUISERIE**, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, divisé en 100 parts de 100,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 561 Le chemin Long 83260 LA CRAU, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

**Sont présents :**

**Monsieur Mohamed Ben Hamida, propriétaire de 51 parts sociales**  
**Madame Naouel Ben Hamida, propriétaire de 49 parts sociales**

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Mohamed Ben Hamida**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2016** et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2016**,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2016**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2016**.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **36.657,41** euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 36.657,41 euros

- Le solde en totalité en report à nouveau, après cette répartition les capitaux propres sont de 81.082,95 € et le report à nouveau de 70.082,95 €.

**Conformément à la loi, pas dividendes distribués sur les 3 derniers exercices antérieurs.**

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de gérance de l'exercice écoulé soit 22.000,00 €.

L'Assemblée Générale décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, Monsieur Mohamed Ben Hamida, gérant, percevra une rémunération fixe mensuelle de 2.000 euros, net, et ce sur 12 mois.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

Le gérant associé n'a pas pris part au vote.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

**Monsieur Mohamed Ben Hamida,**

**Madame Naouel Ben Hamida**



C' CONFORT 83  
561 CHEMIN LONG  
83260 LA GRAU  
SIRET 733 858 504 000 23  
☎ 04 22 41 34 77 ☎ 06 72 33 85 9



**2 MN MENUISERIE**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : 561 le chemin long**  
**83260 LA CRAU**

**789 058 534 RCS TOULON**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 23 JUIN 2017**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2016**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **36.657,41** euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 36.657,41 euros

**Le solde en totalité en report à nouveau, après cette répartition les capitaux propres sont de 81.082,95 € et le report à nouveau de 70.082,95 €.**

**Conformément à la loi, pas dividendes distribués sur les 3 derniers exercices antérieurs.**

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2017**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme La Gérance  
Mohamed Ben Hamida



**S.A.R.L 2 MN MENUISERIE (C'CONFORT83)**

SARL au capital de 10 000.00 Euros

RCS TOULON N° 2012B01816

Siège social : 561 LE CHEMIN LONG QUARTIER GAVARRY  
83260 LA CRAU

**RAPPORT DE LA GERANCE**

sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

**1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 467 619.11 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 400 881.88 Euros, soit une augmentation de 16.65 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 36 657.41 Euros, soit 7.84 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 476 990.81 Euros contre 409 559.31 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 16.46 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 440 333.40 Euros contre 392 979.23 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 12.05 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 114 284.60 Euros et représentent 24.44 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 38.41 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 3 180.00 Euros et représentent 0.68 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 35 848.21 Euros soit 7.67 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	68 989.07 -	53 971.54 =	15 017.53
Exercice en cours	149 702.31 -	87 066.56 =	62 635.75

Soit une augmentation de 47 618.22 Euros .

## **2/ PRESENTATION DES COMPTES**

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

## **3/ AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 36 657.41 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	36 657.41 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	1 000.00 Euros
- Autres réserves	:	0 Euros
- Report à nouveau	:	70 082.95 Euros
Situation nette	:	81 082.95 Euros

## **4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES**

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

## **5/ CONCLUSION**

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

G'COMPTABLE  
EST CREDIT LONG  
CREDIT A  
SIRET 0422 11977 000 23  
0422 11977 000 23359

S.A.R.L 2 MN MENUISERIE (C'CONFORT83)  
561 LE CHEMIN LONG  
QUARTIER GAVARRY  
83260 LA CRAU

**ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016**

**CABINET CHRISTOPHE LEANDRO**

*3 rue Saint Jacques*

83400 HYERES

04 94 65 52 53

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Produits à recevoir	2
Charges à payer	2
Charges et produits constatés d'avance	2
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Montant des engagements financiers	2

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Forte progression du CAHT de 16.65%, investissements massifs, création d'une unité d'assemblage.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

NEANT

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Produits à recevoir

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 4 8
Total	6 4 8

### Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	14 085
Total	14 085

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus



## IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 219-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

### A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S.A.R.L 2 MN MENUISERIE (C'CONFORT83)		561 LE CHEMIN LONG QUARTIER GAVARRY 83260 LA CRAU	
SIRET	7 8 9 0 5 8 5 3 4 0 0 0 2 3	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:		44 AVENUE DES ILES D OR 83400 HYERES	

### REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

### B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

### C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	2 105	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 quater W		
			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

### D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

### E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET CHRISTOPHE LEANDRO 3 rue Saint Jacques 83400 HYERES Tél: 04 94 65 52 53	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 18/05/2017 Lieu HYERES
Tél:	Qualité et nom du signataire: Gérant
	Signature BEN HAMIDA Mohamed

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire  
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD  
2017

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M BEN HAMIDA Mohamed Gérant Associé 5 place Je							
83260 LA CRAU	51	2016	22 000				
Mme NAJJAR Naouel Associée 5 Place Jean Jaurès							
83260 LA CRAU	49	2016	12 927				

**H DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	49 176
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter